



AI JE LE DROIT DE DONNER MA PAYE A MA FILLE ?

Par **111111111**, le **01/09/2016** à **15:28**

Bonjour,

Je suis mariée. Mon mari et moi même possédons tous les 2 un emploi. Et en ce jour, la paye de mon mari est suffisante pour satisfaire nos besoins.

Ma fille, 18 ans, vient de quitter l'école. Elle souhaiterait trouver un emploi très prochainement.

En attendant, puis-je lui reverser toute ma paye ? Y a t'il des procédures à suivre ? Est ce qu'il faudra que je paie des frais ? Et concernant ma fille, devra t- elle reverser une partie de mon salaire au gouvernement ?

Dans l'attente d'une réponse de votre part,

Par **Visiteur**, le **01/09/2016** à **15:33**

Bonjour,

et donc, excusez moi, mais vous voulez faire de votre fille une assistée ? Elle a quitté l'école à 18 ans ? donc quasi sans bagage ? le Bac tout juste ! et vous, en lui donnant cet argent qu'elle n'a pas gagné, allez lui donner une fausse idée de la vie. Si elle trouve un boulot, ce sera au SMIG, donc avec votre paye elle aura un train de vie bien supérieur ! et le jour ou malheureusement la chance tournera, vous reprendrez cette manne providentielle et là... ce sera le clash ! Je sais que ce n'est pas la réponse, d'ailleurs je ne vous en apporte pas, que vous attendez, mais j'avoue avoir été choqué par votre idée !

Par **youris**, le **01/09/2016** à **15:43**

bonjour,

votre fille est-elle enfant unique ?

si vous n'avez pas besoin de votre paye, vous pouvez arrêter de travailler ou travailler à temps partiel, cela fera un emploi pour un chômeur.

il est clair que votre fille ne va pas mettre un zèle excessif à trouver du travail surtout qu'ayant arrêté ces études à 18 ans, je doute qu'elle possède un métier.

ce n'est pas juridique, mais il serait plus productif de payer une formation professionnelle à votre fille.

salutations

Par **111111111**, le **01/09/2016** à **15:59**

Doucement !! Pas besoin de s'énerver !

C'est juste une idée qui me passe par la tête, je demandais juste de l'aide. Apparemment, il est plus facile de critiquer que de venir en aide...

Pour répondre à Youris, je ne compte pas m'arrêter de travailler ! Je suis désolée, mais si je travaille aujourd'hui c'est parce que j'aime la vie active et parce que ça me garde jeune et vive. L'argent que je gagne, je pourrai le dépenser pour acheter des bêtises à n'en plus finir mais ce n'est pas mon but ! Je préfère le donner à ceux qui en ont besoin.

Je sais que vous pouvez penser que ma fille est un gâté pourri, mais vous avez aucune idée de sa vie. (Je ne souhaite pas en faire part). Concernant ces études, elle va suivre une formation professionnelle sous peu. Pour cela elle a besoin d'un minimum de revenue.

Merci quand même d'avoir prit la peine de me répondre.

Par **Visiteur**, le **01/09/2016** à **16:05**

Pourquoi ne pas tout expliquer dès le début ? votre fille aura peut être besoin d'une aide financière pour sa formation, vous avez les moyens de l'aider, je trouve cela normal pour des parents. Mais quand on lit votre premier texte, ce n'est pas l'idée qui en ressort. Vous faites ce que vous voulez de votre argent, votre fille étant à votre charge, elle n'aura rien à déclarer je pense.

Par **111111111**, le **01/09/2016** à **16:16**

Pardon pour le message confu !
Merci pour votre réponse.

Par **Phany88888**, le **01/09/2016** à **21:38**

Bonsoir,

Pour tenter de répondre à vos premières questions :

- 1- C'est vous qui touchait officiellement le salaire, se sera donc vous qui serait imposé et non votre fille...
- 2- après je ne vois pas de quelle procédure vous parlez, vous êtes libre de donner de l'argent à votre enfant sans en justifier à quiconque ...Comme vous le dites vous même vous êtes libre de le dépenser comme bon vous semble et si la meilleure façon est de faire "un don" à votre enfant allez y
- 3- Youris vous a demandé si elle était fille unique et vous n'avez pas répondu. Je ne m'y connais pas plus que ça mais si en effet elle n'est pas fille unique, cela "pénalise" clairement les autres enfants, peut-être que ça peut avoir des conséquences au moment de votre succession